



# **Commune de Saubraz**

## Rapport de Gestion 2022

**Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,**

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (article 93c) ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34) ;
- et du règlement du Conseil général de Saubraz (article 12),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2022.

## **Table des matières**

|            |                                           |           |
|------------|-------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b>   | <b>Conseil général</b>                    | <b>3</b>  |
| <b>1.1</b> | <b>Composition</b>                        | <b>3</b>  |
| <b>1.2</b> | <b>Préavis municipaux</b>                 | <b>4</b>  |
| <b>2</b>   | <b>Municipalité</b>                       | <b>5</b>  |
| <b>2.1</b> | <b>Composition</b>                        | <b>5</b>  |
| <b>2.2</b> | <b>Dicastère de M. Davide Marguccio</b>   | <b>7</b>  |
| <b>2.3</b> | <b>Dicastère de M. Philippe Urfer</b>     | <b>10</b> |
| <b>2.4</b> | <b>Dicastère de Mme Marinette Donadeo</b> | <b>14</b> |
| <b>2.5</b> | <b>Dicastère de Mme Julie Sprunger</b>    | <b>17</b> |
| <b>2.6</b> | <b>Dicastère de M. Joaquim Mendes</b>     | <b>20</b> |

# 1 Conseil général

## 1.1 Composition

### Conseil général

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 :

|                             |                                         |
|-----------------------------|-----------------------------------------|
| Président                   | M. André Forster                        |
| Vice-président              | M. Ralph Sprunger                       |
| Secrétaire                  | Mme Barbara Kammermann                  |
| Scrutatrices                | Mme Edmée Borel<br>Mme Marlène Panchaud |
| Scrutateurs (trices) suppl. | Mme Sandrine Eggli<br>M. Cédric Eggli   |
| Huissier                    | M. Bernard Panchaud                     |

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022 :

|                            |                                         |
|----------------------------|-----------------------------------------|
| Président                  | M. André Forster                        |
| Vice-président             | M. Ralph Sprunger                       |
| Secrétaire                 | Mme Barbara Kammermann                  |
| Scrutatrices               | Mme Edmée Borel<br>Mme Marlène Panchaud |
| Scrutateurs(trices) suppl. | Mme Sandrine Eggli<br>M. Cédric Eggli   |
| Huissier                   | M. Bernard Panchaud                     |

### Commission de Gestion

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 :

|               |                                                                                                          |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|               | Mme Marion Marmillon<br>M. Didier Barbay<br>Mme Sandrine Bonvin<br>M. Félix Baiche<br>Mme Nathalie André |
| Suppléantes : | Mme Cristina Rodakovic<br>Mme Séverine Anthonnet                                                         |

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022 :

|              |                                                                                                               |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|              | M. Didier Barbay<br>M. Félix Baiche<br>Mme Nathalie André<br>Mme Cristina Rodakovic<br>Mme Séverine Anthonnet |
| Suppléants : | Mme Marion Marmillon<br>M. Aloys Mussard (qui a remplacé Mme Sandrine Bonvin le 13.10.2022)                   |

### Commission communale de recours

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 :

|                                                         |
|---------------------------------------------------------|
| M. Michel Conus<br>M. Jean-Luc Badel<br>Mme Edmée Borel |
|---------------------------------------------------------|

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022 :

M. Michel Conus  
M. Jean-Luc Badel  
Mme Edmée Borel

### **Déléguée à l'ASSAGIE**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 :

Suppléante : Mme Sylvie Monney  
Mme Perrine Rebeaud

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022 :

Suppléant : Mme Sylvie Monney  
Mme Aloys Mussard

Effectif du Conseil général :

- au 31.12.2021 : 35
- au 31.12.2022 : 41

## **1.2 Préavis municipaux**

Le Conseil général a tenu 3 séances en présentiel (23 juin, 13 octobre et 8 décembre).

|                                                                                                                  |                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Préavis municipal n°01-2022 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022                               | Amendé : non<br>Adopté le 23 juin 2022    |
| Préavis municipal n°02-2022 relatif à l'achat d'une chambre froide pour l'Auberge                                | Amendé : non<br>Adopté le 23 juin 2022    |
| Préavis municipal n°03-2022 Arrêté d'imposition pour l'année 2023                                                | Amendé : non<br>Adopté le 13 octobre 2022 |
| Préavis municipal n°04-2022 relatif à la réfection du chemin traversier de Fréchaux                              | Amendé : non<br>Adopté le 13 octobre 2022 |
| Préavis municipal n°05-2022 relatif au crédit d'étude pour la transformation du collège                          | Amendé : oui<br>Adopté le 8 décembre 2022 |
| Préavis municipal n°06-2022 relatif à l'étude de faisabilité d'un petit chauffage à distance à plaquettes sèches | Amendé : non<br>Adopté le 8 décembre 2022 |
| Préavis municipal n°07-2022 relatif au budget pour l'année 2023                                                  | Amendé : non<br>Adopté le 8 décembre 2022 |

## 2 Municipalité

### 2.1 Composition

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2022

|             |                                              |                                                                                                                                                    |
|-------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndic      | Davide Marguccio<br>suppl. : Philippe Urfer  | Administration générale<br>Aménagement du territoire<br>Police des constructions<br>Personnel communal<br>Développement durable                    |
| Vice-Syndic | Philippe Urfer<br>suppl. : Joaquim Mendes    | Culte<br>Forêts<br>Abris PC<br>Défense incendie<br>Assainissement<br>Domaines & Bâtiments                                                          |
| Municipale  | Marinette Donadeo<br>suppl. : Julie Sprunger | Ecole<br>Parascolaire<br>ASSAGIE – comité de direction<br>Cimetière<br>Affaires sociales<br>Transports<br>Services industriels -<br>Administration |
| Municipale  | Julie Sprunger<br>suppl. : Davide Margucci   | Finances<br>Sociétés locales<br>Police                                                                                                             |
| Municipal   | Joaquim Mendes<br>suppl. : Marinette Donadeo | Services industriels –<br>Exploitation<br>Approvisionnement d'eau potable<br>Voirie<br>Gestion des déchets<br>Parcs et jardins                     |



de g. à dr. : Joaquim Mendes, Julie Sprunger, Davide Marguccio, Marinette Donadeo et Philippe Urfer

## 2.2 Dicastère de M. Davide Marguccio

### 2.2.1 Administration générale

En 2022, la Municipalité s'est réunie à 41 reprises pour traiter des affaires courantes de la collectivité. Les séances ont lieu le mardi soir. De plus, la Municipalité a participé à des réunions d'associations intercommunales, régionales ou cantonales. Elle s'implique dans toutes les actions régionales qui peuvent avoir une incidence pour notre commune ou notre région. A ce titre, chaque Municipal est engagé à suivre des activités en fonction de son dicastère ou de ses connaissances.

La nouvelle Municipalité a suivi les formations suivantes :

- Arcam – Forume de l'économie de la Côte
- Police cantonale - Loi vaudoise sur la circulation routière
- AdCV – Formation sur la facture policière
- Centre de compétences sur les marchés publics – Révision du droit des marchés publics
- SKF – Formation aux feux d'artifice
- Formation Radio Polycom PRU

La visite annuelle de M. Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges, a eu lieu comme chaque année. Il a procédé à la vérification de la bonne tenue de différents documents comme les procès-verbaux de la Municipalité et du Conseil général. Son contrôle n'a pas révélé de manquement et a souligné la bonne tenue des différents registres ou documents qui lui ont été soumis.

#### Site internet

Le site internet a été refait sur une plate-forme commerciale Suisse et les droits d'accès ont été revus. Le visuel et l'accessibilité ont été modernisés. Une mise à jour ainsi que des publications ont été faites régulièrement.

#### Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants est tenu par la Commune d'Aubonne.

La Commune de Saubraz a vu sa population augmenter légèrement de 5 nouveaux habitants au 31 décembre 2022.

|                                       |            | 2022       | 2021       | 2020       | 2019       | 2018       |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Suisses</b>                        | Confédérés | 307        | 296        | 285        | 289        | 287        |
|                                       | Bourgeois  | 31         | 35         | 35         | 35         | 34         |
| <b>Total des citoyens suisses</b>     |            | 338        | 331        | 320        | 324        | 321        |
| <b>Total des citoyens étrangers</b>   |            | 111        | 113        | 103        | 101        | 96         |
| <b>Total général de la population</b> |            | <b>449</b> | <b>444</b> | <b>423</b> | <b>425</b> | <b>417</b> |

#### Relations extérieures

Nous avons accueilli les communes de Gimel et d'Aubonne pour un repas convivial. Lors de ce repas, nous avons pu faire connaissance avec les Municipaux et échanger sur les thématiques actuelles.

Nous avons été invités par la commune de Gimel pour un repas avec la commune de Saint-Oyen.

### **Gestion de la crise énergétique**

Dans le cadre de la gestion de la crise énergétique, il a fallu évaluer l'impact au niveau communal sur les différents scénarios envisagés par l'Etat. Un concept de PRU (Point de rencontre d'urgence) a dû être établi et les moyens ont dû être mis en place en conséquence. Fort heureusement, la situation s'est améliorée au fil du temps, grâce notamment, à la météo clémente du début de l'hiver 2022-2023.

#### **2.2.2 Personnel communal**

Au sujet de la secrétaire municipale, nous avons eu une secrétaire remplaçante pour les six premiers mois de l'année afin de se donner le temps de trouver une secrétaire. Mme Evelyne Chesaux a finalement été engagée le 16 mai 2022.

Le mandat de la fiduciaire Heller SA s'est terminé pour le 31 décembre 2022. Le nouveau mandataire est la société GRF Fiduciaire SA qui a repris la bourse au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Mme Séverine Steiner est la boursière en charge de notre commune.

Mme Edmée Borel gère la déchetterie et plusieurs autres tâches. M. David Mendes est son remplaçant.

Mme Maria Stella Vilotta a la charge de la conciergerie. Elle s'occupe principalement de l'entretien du bâtiment, de la gestion des réservations de la salle ainsi que la préparation de la salle pour le culte et les séances du Conseil général.

MM. Giuliana Cateno et Joaquim Ferreira Da Silva s'occupent des divers travaux d'entretien des bords de route, le nettoyage de la place du village ainsi que l'entretien des fontaines et du cimetière. Le mandat de déneigement est donné à une entreprise agricole de la région. Pour le déneigement des trottoirs, le mandat est remis à une entreprise d'Aubonne.

### **2.2.3 Aménagement du territoire**

L'enquête publique a été faite du 20 mai au 20 juin 2022. Le 09 juin 2022, la Municipalité a procédé à une présentation publique pour la population.

8 oppositions ont été formulées. Des séances de conciliations ont été faites avec les opposants.

Une demande de report de délais a été établie auprès des autorités au sujet des subventions car les engagements ne pouvaient plus être tenus en vue du déroulement du dossier.

### **2.2.4 Constructions**

#### **Police des constructions**

Le STI (Service technique Intercommunal de la région Nyon) était mandaté pour les prestations liées à la police des constructions. L'entreprise réalisant les prestations est le STG (Service Technique Genoud Sàrl à Gland). Nous avons mis fin à leur mandat d'un commun accord en date du 31 octobre 2022. Par la suite, notre collaboration a débuté avec la société ABA partenaires SA à Lausanne.

#### **Transformation de l'ancien Collège**

Un avant-projet a été réalisé avec l'architecte YCO Partner Sàrl. La population a été invitée pour une soirée d'information et présentation du projet le 30 novembre 2022. Lors du Conseil général du 8 décembre 2022, un crédit d'étude de CHF 100'000.00 a été accordé.

### **2.2.5 Développement durable**

La Municipalité a souhaité étudier la réalisation d'un chauffage à distance à plaquettes forestières dans le centre du village. Une première étude de faisabilité a été réalisée par Energie-bois Suisse. Un crédit d'étude d'un montant de CHF 15'000.00 a été accordé lors du Conseil général du 8 décembre 2022 afin de mandater la société SEFA pour la réalisation d'une estimation financière étayée par un pré-dimensionnement plus précis des installations nécessaires.

### **2.2.6 Plan Directeur Des Eaux (PDDE)**

Le dossier du PDDE a suivi son cours en collaboration avec les communes de Gimel, Burtigny, Essertines-sur-Rolle, Longirod, Marchissy, Saint-George, Saint-Oyens et Tartegnin ; soit 9 communes en tout.

Un mandat a été attribué le 22 septembre 2022 à la société SH Ingénieurs suite à un appel d'offre publique réalisé en commun entre les communes concernées.

## 2.3 Dicastère de M. Philippe Urfer

### 2.3.1 Culte

La paroisse de Gimel-Longirod, auquel appartient la Commune de Saubraz, a célébré plusieurs cultes dans la salle du Conseil. La Commune contribue aux frais de conciergerie, chauffage et d'organiste pour la paroisse protestante de Gimel-Longirod et la paroisse catholique d'Aubonne.

### 2.3.2 Forêts

- **Etat sanitaire de la forêt :**

L'été sec et caniculaire a fait souffrir principalement les vieux arbres.

Dans le massif des Ursins, 86 mélèzes, pour 130 m<sup>3</sup>, ont été abattus à cause du bostryche.

Dans le massif des côtes jurassiennes, ce sont 75 épicéas, pour 135 m<sup>3</sup>, qui ont été abattus à cause du bostryche.

Les feuillus sont plus résistants.

- **Biodiversité en forêt :**

65 arbres habitats ont été inventoriés. Ils ont un H de marqué sur le tronc et ne seront pas abattus. La commune a reçu CHF 14'600.00 pour leur conservation.

- **Exploitation annuelle :**

Nous avons pratiquement fini l'exploitation périodique dans le massif des Ursins, nous avons commencé celui du bois de la Cure (le long du Toleure).

735 m<sup>3</sup> de bois résineux et 530 m<sup>3</sup> de bois feuillus ont été abattus (sans le bois bostryché).

- **Rôle social :**

Il y a de plus en plus de promeneurs dans les bois des Ursins.

En juillet, M. François Monthoux a créé un château en argile le long du Toleure. Beaucoup de visiteurs sont venus l'admirer.

- **Marché des bois :**

**Résineux :**

Bois pour la construction : Il y a eu une augmentation du prix au printemps de CHF 5.00, puis les prix sont redescendus de CHF 10.00. Il est actuellement à CHF 90.00/m<sup>3</sup>.

Bois d'industrie (papier et panneaux) : La demande est soutenue, il y a eu une augmentation des prix de CHF 6.00. Le prix est actuellement à CHF 40.00/m<sup>3</sup>.

**Feuillus :**

Bois pour les meubles : En fin d'année, il y a eu une hausse des prix de CHF 10.00. Actuellement, il est à CHF 90.00/m<sup>3</sup>.

Bois de feu : La demande est soutenue, il y a eu une augmentation des prix de CHF 12.00. Actuellement, il est à CHF 70.00/m<sup>3</sup>.

Bois énergie (copeaux) : La demande est soutenue, il y a eu une hausse des prix de CHF 7.00. Actuellement, il est à CHF 55.00/m<sup>3</sup>.

- **Réfection de chemins :**

Le Conseil général a accepté le préavis 2022-04 pour la réfection du chemin Traversier de Fréchaux.

Longueur du tronçon 1320 ml

Coût de la réfection CHF 107'000.00.

Subvention CHF 73'500.00.

La réfection a été reportée au printemps 2023, car les conditions n'étaient pas optimales en automne.

- **Soins aux jeunes forêts :**

76 ares ont été éclaircis dans le massif des Ursins.

- **Quelques chiffres :**

**Volume de coupe annuelle :**

Résineux : 435m<sup>3</sup>

Feuillus : 465m<sup>3</sup>

**Total : 900m<sup>3</sup>**

➔ Par habitant : 2m<sup>3</sup>

**Surface :**

Forêt autour du village : 40.18 ha

Forêt jurassienne : 54.02 ha

**Total : 94.20 ha**

➔ Par habitant : 209.8m<sup>2</sup>

### 2.3.3 Défense incendie / Pompiers

C'est toujours le SDIS Etraz-Région, avec le Major Dufour comme Commandant. Une participation de CHF 15'439.50 nous est facturée.

Dans le cadre de la préparation à une éventuelle pénurie énergétique, nous avons reçu plusieurs responsabilités clefs dont en particulier la planification des points de rencontre d'urgence (PRU) de la part du Canton. Bien que le concept de PRU ne soit pas lié uniquement au risque de pénurie énergétique, il s'intègre dans un concept plus global de protection de la population à l'échelon national.

Un PRU dans sa globalité est,

- un premier « refuge » pour la population, un lieu polyvalent permettant d'accueillir la population touchée en cas d'événement ;
- un endroit qui permet un échange d'information entre les autorités et la population ;
- peut garantir à la population l'accès aux services d'urgence lorsque les moyens de télécommunication ordinaires ne fonctionnent plus.

Pour la préparation d'un tel PRU, nous avons dû faire divers achats pour un montant de CHF 1'625.00.

### 2.3.4 Bâtiments

L'Auberge a connu un changement de tenancier durant l'année 2022. Le couple Morel a pris sa retraite méritée fin juin 2022. La nouvelle tenancière, Mme Tuyen Marguccio, a fait l'ouverture le 1<sup>er</sup> août 2022. Ces menus sont variés, régionaux et de saison. La deuxième semaine de chaque mois est sous le thème de « Voyage en Asie ». Lors de cette semaine, les clients peuvent manger des spécialités asiatiques.

Au niveau du bâtiment, il y a eu des dépenses imprévisibles et exceptionnelles :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| - Friteuse              | CHF 3'271.45  |
| - Ventilation           | CHF 3'200.00  |
| - Rénovation de la cave | CHF 15'285.05 |
| - Lave-vaisselle        | CHF 7'238.80  |
| - Cadres de fenêtres    | CHF 1'324.70  |

La friteuse a dû être changée, car l'ancienne friteuse était dans un très mauvais état. Celle-ci avait au moins 20 ans.

Avant :



Après :



Une ventilation a été installée au café, car suite aux travaux entrepris du côté café par la tenancière, nous avons constaté un trou dans le mur d'environ 40 cm. Ce trou a seulement été couvert à l'intérieur avec un bout de bois et à l'extérieur, il n'y avait aucune couverture. Afin d'éviter que l'humidité pénètre dans le mur et pour également bénéficier d'une meilleure isolation au café, nous avons décidé de mettre directement une ventilation.

Avant :



Après :



Au moment du changement des tenanciers, la Municipalité a pu voir la cave vide et constater que les murs de celle-ci étaient émiettés. De plus, lors des grandes pluies, l'eau rentrait dans la cave. Le Conseil général avait voté pour une chambre froide en juin 2022. Donc, avant que celle-ci soit installée dans la cave, la Municipalité a trouvé judicieux de faire la rénovation des murs et du plafond de la cave.

Avant :



Après :



Après une réparation du lave-vaisselle, il a dû être définitivement remplacé. Vu les problèmes et son âge (environ 15 ans), nous avons pris la décision de le remplacer.

Nous avons constaté de la moisissure au niveau des fenêtres dans l'appartement de l'Auberge. Les cadres de ces fenêtres ont été changés par l'entreprise Fernandes Maçonnerie Sàrl.

### **2.3.5 STEP**

La STEP a bien fonctionné durant l'année 2022. Les analyses d'eau ont toujours été bonnes et conformes aux normes.

Dans le contexte d'une possible crise énergétique lors de l'hiver 2022 – 2023, le Canton a demandé aux détenteurs et exploitants de stations d'épuration et de stations de relevage et pompage des réseaux d'évacuation des eaux usées de se préparer à d'éventuelles pénuries, contingentements ou pannes d'électricité.

La responsabilité de la commune est de prendre les mesures appropriées et économiques supportables afin de réduire les risques de pollution des eaux lors d'événement en eau potable en cas de pénurie grave.

La situation quant à l'approvisionnement en gaz et en électricité reste sensible, même si un automne plutôt doux et une remise en service du parc nucléaire français en progression ont permis de ne pas aggraver la situation.

Les incertitudes restent élevées en matière d'approvisionnement énergétique et des pénuries, en particulier pour l'électricité, celles-ci ne sont pas totalement exclues pour l'hiver prochain et la question d'une éventuelle pénurie se reposera ces prochaines années. Si pour cet hiver se sont essentiellement des efforts sur la sobriété qui doivent être consentis, ceux-ci devront être complétés, à moyen terme, d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique. C'est pour ces raisons, que nous avons entrepris divers travaux au niveau de la STEP afin de la rendre plus efficace et ainsi la moderniser.

Nous avons engagé divers travaux pour la STEP :

- Remplacement des aérateurs pour CHF 6'332.75.  
Il s'agit d'une intervention de maintenance (maintien de la valeur). Les aérateurs existants ont été installés en juin 2011 et leur durée de vie est estimée entre 8 et 12 ans. Au fil des années leurs rendements diminuent.
- Adjonction d'une mesure d'oxygène pour CHF 13'827.50.  
Il s'agit d'une mesure d'optimisation. Une mesure d'oxygène-dissous est installée dans le bassin d'aération et commandera le supprimeur en fonction de la charge d'entrée. Actuellement, le supprimeur fonctionne tous les jours de la même manière avec un réglage horaire. Nous avons constaté que la charge d'entrée variait fortement entre le week-end et les jours ouvrables. Cette adjonction améliorera les performances d'épuration et optimisera la consommation d'électricité.
- Révision du tamiseur pour CHF 3'263.30.  
Il s'agit d'un entretien périodique. Les brosses d'usure autour de la vis doivent être remplacées environ tous les 5 ans.

## **2.4 Dicastère de Mme Marinette Donadeo**

### **2.4.1 Ecole**

La Commune de Saubraz fait partie du groupement scolaire de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy). Il est composé de deux établissements, celui de Gimel-Etoy et celui d'Aubonne.

Pour la Commune de Saubraz, les coûts totaux des frais scolaires sont de CHF 265'449.90 pour 2022 (budget 2022 – CHF 265'485).

L'enseignement primaire se répartit sur les Communes de Gimel et Essertines-sur-Rolle : 39 élèves y sont scolarisés, l'effectif est resté stable. L'enseignement secondaire est centralisé à Aubonne avec 21 Saubrians (2021 : 18 élèves).

### **2.4.2 Parascolaire**

Le réseau AJEMA regroupe 34 communes du district de Morges pour un total d'environ 63'000 habitants. Le réseau a été constitué en 2009. Le réseau AJEMA réunit des communes, des structures d'accueil, des entreprises de la région Morges-Aubonne et l'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE). Le réseau est géré et organisé par l'Association Régionale pour l'Action sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

L'association AEMA (Accueil Enfance Montherod Aubonne) fait partie du réseau AJEMA et coordonne 4 structures d'accueil.

Un accueil préscolaire : Cupidon, nurserie-garderie à Montherod.

Trois accueils parascolaires :

- UAPE Le Rendez-vous, à Aubonne
- UAPE Les P'tits Bouchons, à Féchy
- UAPE Marais'Cré, à Gimel et à Essertines-sur-Rolle

L'accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans) permet d'accueillir régulièrement, à la journée, dans une institution, plusieurs enfants n'ayant pas atteints l'âge de la scolarité obligatoire (art. 2 LAJE). Le réseau AJEMA propose des places d'accueil et parascolaire. L'offre est destinée à

la population des communes membres de l'AJEMA, aux collaborateurs d'une entreprise affiliée ou à un réseau d'accueil partenaire.

L'accueil parascolaire primaire (4 à 12 ans) permet d'accueillir régulièrement, à la journée, en dehors du temps scolaire, dans une institution, plusieurs enfants suivant un enseignement primaire (de la 1ère à la 8e année primaire). Cet accueil peut être étendu à des périodes de vacances scolaires. Il s'agit principalement des institutions connues sous la dénomination d'unités d'accueil pour écoliers (UAPE). Les UAPEs sont également sous la gestion de l'AJEMA.

### **2.4.3 Cimetière, parcs et jardins**

#### **Cimetière**

Des travaux importants ont été effectués en juin 2022. Tout d'abord, l'entreprise Debonneville W. et Fils SA a procédé à la désaffectation des anciennes tombes pour un montant de CHF 22'000.00. Le projet et la disposition du Jardin du Souvenir a été élaboré par la Municipalité en collaboration avec l'entreprise Idea Marmo d'Aubonne. La facture pour la réalisation des stèles du Jardin des Souvenirs, ainsi que 10 pierres pour le Colombarium s'élève à CHF 12'924.00. Ces travaux ont pu être entrepris grâce au don de M. Roger Gros.



### **2.4.4 Affaires sociales**

La Commune de Saubraz fait partie de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges–Aubonne–Cossonay). L'aide sociale, les assurances sociales, les prestations complémentaires pour familles et accueil des enfants sont couverts par l'association. Les coûts liés à la santé public sont de CHF 115'585.75. Il y a eu des remboursements de frais pour

l'ARASMAC pour les années 2020 (CHF 334.28) et 2021 (CHF 439.92). Les frais pour le réseau AJEMA étaient de CHF 103'030.00 pour 2022 et nous avons reçu le décompte final pour 2021 de CHF 10'835.00.

La facture sociale nous est adressée par l'Etat et nous fait participer au financement de la politique sociale cantonale. Le montant de la facture sociale est réparti entre les Communes en tenant compte du nombre de leurs habitants et de leur classification (=péréquation). La facture sociale se monte à CHF 225'978.00 pour 2022.

La facture sociale est répartie pour :

- Les prestations complémentaires à domicile et hébergement (prestations complémentaires AVS/AI et aide aux personnes hébergées en EMS) ;
- Les subsides aux primes assurances maladies ;
- Les aides, subventions et autres régimes sociaux (revenu d'insertion, subventions aux institutions pour personnes handicapées adultes et aides individuelles, avances sur pensions alimentaires) ;
- La protection de la jeunesse ;
- Le COFOP transition formation (centre d'orientation et de formation professionnelle et transition école des métiers) ;
- L'enseignement spécialisé ;
- Les bourses pour les étudiants.

#### **2.4.5 Transport**

Le transport couvre tout le trafic de bus, le bus pyjama et la participation au déficit des transports publics.

A l'heure actuelle, il y a 2 bus par heure, avec la ligne 10.725, également le samedi-dimanche. Ceci à partir de 6h00 jusqu'à environ 22h00.

Avec la ligne 10.720 le samedi et le dimanche, le bus officiel comme bus-pyjama de minuit à 2 heures du matin.

Le coût total des transports publics est de CHF 17'796.20 (budget : CHF 18'267.85).

## 2.5 Dicastère de Mme Julie Sprunger

### 2.5.1 Finances

Les comptes 2022 bouclent par un excédent de revenu de CHF 254'952.94. Le budget pour 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 37'600.16.

Les raisons de cette amélioration des comptes 2022 par rapport au budget sont les suivantes :

- Impôts en hausse de plus de CHF 145'000.00 par rapport au budget au niveau des gains immobiliers et droits de mutation ;
- Retour de la péréquation de l'année précédente de CHF 133'363.00 suite aux travaux des routes en 2021 ;
- Un résultat d'exploitation au niveau des forêts pour CHF 40'900.00.

Les charges totales (hors amortissement supplémentaire de CHF 160'700.00) de CHF 1'892'006.46 correspondent aux charges totales budgétisées de CHF 1'943'319.16. Suite au résultat exceptionnel de l'année de CHF 390'747.85 (hors amortissement supplémentaire), la Municipalité a choisi de faire un amortissement supplémentaire de CHF 84'000.00 au niveau du réseau d'égouts et d'épurations et de CHF 76'600.00 au niveau du service des eaux. Ceci afin de soulager ces domaines qui doivent être autofinancés. Autofinancé veut dire que les recettes courantes de la tâche en question doivent couvrir les dépenses courantes de la même tâche, y compris les amortissements comptables obligatoires. Actuellement, le réseau d'égouts et d'épurations n'est pas autofinancé et le fond de réserve est à zéro. Grâce à cet amortissement supplémentaire la durée d'amortissement est raccourcie, les utilisateurs de demain n'auront pas à supporter le coût de l'investissement dont ils bénéficient et le total de l'amortissement passe de CHF 32'000.00 à CHF 8'000.00 dès 2023. Ceci nous permettra de reconstituer un fond de réserve et de payer d'éventuels travaux dans le futur.

Une situation similaire se produit au niveau du service des eaux. Le prix de l'eau a été augmenté en 2020 afin de pouvoir garantir l'autofinancement de ce service. Un amortissement supplémentaire de CHF 76'600.00 baisserait le total des amortissements de CHF 40'300.00 à CHF 18'300.00 dès 2023. Là aussi, la comptabilisation supplémentaire nous permettrait, dès 2023, d'accumuler un fond de réserve suffisant et de pouvoir, dans le futur, diminuer le prix de l'eau.

Au niveau du bilan, l'investissement du réseau d'eau et d'épuration (compte 9141.02) passe d'une valeur de CHF 305'400.00 au 31 décembre 2021 à une valeur de CHF 76'600.00 au 31 décembre 2022. La valeur résiduelle est amortie au niveau du service du gaz.

Le découvert de la Commune diminue et passe à CHF 215'163.86 (CHF 470'115.80 au 31 décembre 2021). Les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 1'700'000.00 au 31 décembre 2022 contre CHF 2'100'000.00 au 31 décembre 2021, soit une diminution de CHF 400'000.00. Ainsi, l'endettement total par habitant se monte à CHF 4'380.61 contre CHF 6'450.31 à fin 2021. La population est restée stable en 2022 et comprend 449 habitants (2021 : 444).

Nous vous informons que le compte 351.3141.01 « Entretien du bâtiment, locaux et autres »

contient des dépenses imprévisibles et exceptionnelles au niveau de l'Auberge. Nous avons dû entreprendre les travaux suivants :

|                         |                      |
|-------------------------|----------------------|
| - Friteuse              | CHF 3'271.45         |
| - Ventilation           | CHF 3'200.00         |
| - Rénovation de la cave | CHF 15'285.05        |
| - Lave-vaisselle        | CHF 7'238.80         |
| - Cadres de fenêtres    | <u>CHF 1'324.70</u>  |
| <b>Total</b>            | <b>CHF 30'320.00</b> |

Pour plus d'informations, nous vous proposons de regarder chapitre 2.3.4.

La commune a inventorié 65 arbres dans le cadre du plan d'action Biodiversité 2019 – 2023 du Canton. Le but de cette mesure est de promouvoir la nature dans l'espace bâti. Une subvention de CHF 14'600.00 est allouée pour ce recensement des arbres remarquables. Nous vous proposons de créer un fond de réserve pour une construction future du même montant.

## **2.5.2 Sociétés locales**

### **Décoration de la fontaine du Pontet – printemps 2022**

L'ADS (Association pour le développement de Saubraz) a coordonné la décoration de la fontaine du Pontet au printemps 2021. Pour cela, elle a distribué des pots de fleurs aux enfants du village. Ces pots ont été décorés par les enfants et remplis de fleurs reçues de l'ADS. Ceux-ci ont été exposés le long de la fontaine du Pontet.

### **Fête du 1<sup>er</sup> août - le 31 juillet 2022**

La jeunesse de Saubraz a organisé la fête Nationale, le 31 juillet 2022. La fête a eu lieu au stand de tir dans une ambiance conviviale. SEFA SA a sponsorisé l'apéro. Le grand feu et les feux d'artifice n'ont malheureusement pas pu avoir lieu suite à la sécheresse. Le tout a été accompagné par les tambours de la Jeunesse de Saubraz.

### **Minis-Olympiades - le 4 septembre 2022**

L'ADS a organisé pour la première fois ce moment convivial en famille. L'idée était que les parents fassent divers jeux avec leurs enfants. Ce fut un réel succès. Une dizaine de familles ont participé sous un beau soleil.

### **Halloween du cœur - le 29 octobre 2022**

L'ADS a fait l'Halloween du cœur pour les enfants du village. Les enfants du village pouvaient s'inscrire pour un souper « crêpes » qui s'en est suivi par une tournée du village. La tournée du village a surtout pour but de récolter des denrées alimentaires au profit des Cartons du Cœurs et bien sûr aussi quelques bonbons.

### **Fête des Châtaignes - le 12 novembre 2022**

L'ADS a organisé la fête des Châtaignes le 12 novembre 2022 à l'Ecole de Saubraz. Des châtaignes ont été préparées au feu et les habitants du village ont pu se rencontrer pour une soirée conviviale.

### **Décoration du sapin - le 2 décembre 2022**

Un magnifique sapin a décoré notre village durant le mois de décembre. Les décorations ont été majoritairement faites par les enfants du village. Cette année, l'ADS a organisé la décoration avec les enfants du village. L'atelier de décoration a eu lieu le 12 novembre 2022. La Municipalité a invité les familles avec leurs enfants le 2 décembre 2022 pour décorer le

sapin et un apéro a été offert par la Commune.

#### **Téléthon - le 3 décembre 2022**

La société de l'Amicale des Pompiers de Saubraz a organisé le Téléthon. Cet événement a pour but de soutenir financièrement les activités de la Fondation de Recherche sur les Maladies Musculaires (FSRMM), de l'Association Suisse Romande Intervenant contre les Maladies neuromusculaires (ASRIMM) et de l'Associazione Malattie Genetiche Rare Svizzera Italiana (MGR). L'Amicale des Pompiers a pu verser CHF 1'400.00.

#### **Vente de pain et de tresse - le 4 septembre et le 17 décembre 2022**

L'association du four à pain a fait deux fournées de pain cette année dans le traditionnel four à pain du village. Les pains et les tresses ont été vendus le matin. Lors de la fournée du 17 décembre 2022, les aînés du village ont chacun reçu une tresse.

#### **Tournée tambour de la Jeunesse de Saubraz pour la nouvelle année**

La société de la Jeunesse de Saubraz a joué du tambour et est allée à la rencontre des habitants pour leur souhaiter la bonne Année.

## 2.6 Dicastère de M. Joaquim Mendes

### 2.6.1 Services industriels

#### Gaz

La Commune de Saubraz distribue le gaz qu'elle achète à la société Valgaz SA qui approvisionne plusieurs communes de la région. Notre Commune fait partie de la société Valgaz SA et est représentée au Conseil d'administration. La Commune est propriétaire du réseau de distribution (basse pression) et Valgaz SA est propriétaire du réseau haute pression. Le prix de vente du gaz à la population a pu être maintenu pour l'année 2022.

#### Eau, réseau d'égouts et d'épurations

Le réseau d'eau a été entretenu et étendu suite à diverses nouvelles constructions.

### 2.6.2 Approvisionnement d'eau potable

L'été 2022 était très chaud. La chaleur estivale a été continue de juin à août. Il y a eu très peu de pluie lors de ces mois.

Le Municipal responsable est allé contrôler la situation de l'eau tous les deux jours. Le débit de l'eau potable à Saubraz a été suffisant durant tout l'été. Nous avons toutefois diminué le débit des fontaines et les habitants de Saubraz ont certainement fait des économies d'eau de leur propre gré. Nous les en remercions.

### 2.6.3 Routes

Le gros des travaux de la route de la Rosière a été terminé en début de l'année 2022. Il reste des finitions contractuelles à faire par l'entreprise Camadona SA. Raison pour laquelle, une facture de CHF 50'000.00 les concernant reste encore ouverte.

Comme chaque année, nous avons dû entreprendre des vidanges de sacs de routes et engager des travaux d'une épareuse pour l'entretien des routes.

### 2.6.4 Déchetterie

Les récoltes de la déchetterie durant 2022 ont été les suivantes :

|                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| Bois                | 33'170 kg         |
| Aluminium           | 37 kg             |
| Alu, fers blancs    | 40 kg             |
| Canettes alu        | 265 kg            |
| Encombrants         | 18'530 kg         |
| Déchets inertes     | 24 m <sup>3</sup> |
| Ferraille           | 5'590 kg          |
| Papier              | 5'270 kg          |
| Papier / carton     | 14'910 kg         |
| PET                 | 894 kg            |
| Verre blanc         | 2'360 kg          |
| Verre vert          | 8'160 kg          |
| Fûts d'huile 200L   | 3 unités          |
| Flaconnages         | 186 kg            |
| Bigbags Flaconnages | 11 unité          |
| Branches / Végétaux | 24'460 kg         |
| Verre trié          | 10'520 kg         |
| Capsules Nespresso  | 642 kg            |
| Electroménagers     | 3'730 kg          |

La déchetterie a été ouverte régulièrement les mercredis et samedis.

Une nouvelle passerelle entre les bennes a été posée pour CHF 4'000.00 et un nouveau toit a été mis au début de l'entrée de la déchetterie pour CHF 5'743.10.

